

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Identification du produit	Bois traité au quaternaire du cuivre alcalin (ACQ)
Autre moyen d'identification	
Numéro FDS	262-TIM-F
Utilisation recommandée	Bois traité avec agent de préservation pour diverses applications intérieures et extérieures.
Restrictions recommandées	Aucun connu.

Informations du fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

Clients de Timber Specialties Limited

Nom de l'entreprise

Adresse

Numéro de téléphone

Courriel

Personne contact

Numéro de téléphone d'urgence

2. Identification du ou des dangers

Dangers physiques	Poussières combustibles	Catégorie 1
Dangers pour la santé	Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2
	Lésion oculaire grave/irritation aux yeux	Catégorie 2A
	Cancérogénicité (inhalation)	Catégorie 1A
	Toxicité pour les organes cibles : exposition unique	Catégorie 3 (irritation des voies respiratoires)
Dangers environnementaux	Pas classé.	

Éléments d'étiquetage

Symboles de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mention de danger

Cause de l'irritation cutanée. Provoque une irritation oculaire grave. Peut causer une irritation respiratoire. Peut causer le cancer par inhalation. Peut former des concentrations de poussière combustible dans l'air.

Mise en garde

Prévention

Obtenir des instructions spéciales avant l'utilisation (voir la Section 16). Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillard/vapeurs/aérosols. Bien se laver après manipulation. Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants de protection/vêtements de protection/ protection oculaire/protection du visage. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Prévenir l'accumulation de poussière pour minimiser les risques d'explosion. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Réponse

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Rincer avec beaucoup d'eau. SI INHALÉ : Amener la personne à l'air frais et la garder à l'aise pour respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Si la personne porte des lentilles de contact, les retirer si elles peuvent l'être facilement, et continuer à rincer. En cas d'exposition ou de préoccupation : Consulter un médecin. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous vous sentez mal à l'aise. Si une irritation cutanée se produit : Consulter un médecin. Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. En cas d'exposition ou de préoccupation : Consulter un médecin. En cas d'incendie : Éteindre avec de la mousse résistante à l'alcool, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou un brouillard d'eau.

Élimination	Éliminer conformément aux réglementations municipales, régionales, provinciales, nationales ou internationales.
Autres dangers	Aucun connu.
Information supplémentaire	Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Nom chimique	Numéro CAS	%
Poussière de bois	S.O.	90 à 98
Monoéthanolamines	141-43-5	1 à 5

Commentaires sur la composition

Selon les additifs appliqués à la solution de traitement, ce bois peut également contenir <1 % d'inhibiteurs de moisissure, <1 % d'une émulsion de cire et <1 % d'un colorant. Complexe de cuivre exprimé en oxydes de cuivre < 2 %.

Selon la source d'agent de conservation du cuivre, ce produit peut contenir les éléments suivants : Acide borique CAS n° : 10043-35-3 à < 1 %.

Ce produit contient l'un des composés d'ammonium quaternaire énumérés ci-dessous : Chlorure d'ammonium d'alkyl diméthyl benzyl CAS n° : 68391-01-5 à < 1 %, chlorure d'ammonium de didécylidiméthyl CAS n° : 7173-51-5 à < 1 %, carbonate d'ammonium de didécylidiméthyl et bicarbonate d'ammonium de didécylidiméthyl CAS n° : Exclusif à < 1 %. Les composants non répertoriés sont inoffensifs ou présents en quantités inférieures aux limites à déclarer.

4. Premiers soins

Inhalation

Amener la victime à l'air frais et la garder dans une position confortable pour respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Certaines espèces peuvent causer des réactions respiratoires allergiques avec des symptômes semblables à ceux de l'asthme chez les personnes sensibilisées.

Contact cutané

Enlever les vêtements contaminés. Laver avec beaucoup d'eau et de savon. Si une irritation cutanée se produit : Consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Un contact prolongé avec le bois traité ou la poussière de bois traité, surtout lorsqu'il est fraîchement traité à l'usine, peut causer une irritation de la peau. Une manipulation abrasive ou un frottement du bois traité peut aggraver l'irritation de la peau. Certaines espèces de bois, peu importe le traitement, peuvent causer des dermatites ou des réactions allergiques cutanées chez les personnes sensibilisées. En cas de rashes, de lésions ou d'autres problèmes cutanés : Obtenir de l'aide médicale et apporter ces instructions.

Contact avec les yeux

Ne pas frotter les yeux. Rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et bien écarter les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

Ingestion

Rincer la bouche à fond si de la poussière est avalé. Obtenir de l'aide médicale si toute gêne continue.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des larmoiements, des rougeurs, de l'enflure et une vision floue. Peut causer une irritation respiratoire. Toux. Irritation cutanée. Peut causer des rougeurs et des douleurs. La poussière peut causer une irritation des yeux, de la peau et des voies respiratoires. Poussière de bois : Peut causer de la sécheresse nasale, de l'irritation et de la mucostase. Des cas de toux, de respiration sifflante, d'éternuements, de sinusite et de rhumes prolongés ont également été signalés. Selon l'espèce de bois, la poussière peut provoquer une sensibilisation ou une irritation des voies respiratoires. Irritation mécanique de la peau, des yeux et du système respiratoire.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Appliquer des mesures générales de soutien et traiter les symptômes. Maintenir la victime sous observation. Les symptômes peuvent être retardés.

Information générale

En cas d'exposition ou de préoccupation : Consulter un médecin. S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyen d'extinction approprié

Mousse résistante à l'alcool, dioxyde de carbone, poudre sèche ou brouillard d'eau. Appliquer soigneusement le moyen d'extinction pour éviter de créer de la poussière en suspension dans l'air.

Moyen d'extinction inapproprié

Ne pas utiliser de jet d'eau, car cela peut causer la propagation de l'incendie.

Dangers spécifiques découlant du produit chimique	Danger d'explosion : Selon la teneur en humidité et, plus important encore, le diamètre des particules et la concentration dans l'air, la poussière de bois dans une zone confinée peut exploser en présence d'une source d'inflammation. La poussière de bois peut également exploser (combustion sans détonation comme une explosion) si elle est enflammée dans une zone ouverte ou mal confinée. Une concentration dans l'air de 40 grammes (40 000 mg) de poussière par mètre cube d'air est souvent utilisée comme LIE pour les poussières de bois. Se référer aux normes NFPA 654 et 664 pour plus d'informations.
Équipement de protection spéciale et précautions à l'équipement/instructions de lutte contre l'incendie	En cas d'incendie, l'utilisation d'un appareil respiratoire autonome et le port de vêtements de protection intégrale sont requis. En cas d'incendie ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
Méthodes spécifiques	Utiliser les procédures normalisées de lutte contre les incendies et envisager les dangers liés aux autres substances concernées.
Dangers d'incendie généraux	Peut former des concentrations de poussière combustible dans l'air.

6. Mesures en cas de rejet accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	Garder le personnel non nécessaire éloigné. Utiliser seulement des outils ne produisant pas d'étincelles. Éviter de générer et de répandre de la poussière. Éviter d'inhaler la poussière. Prévoir une aération suffisante. Porter un équipement de protection individuelle approprié (voir la Section 8).
Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage	Balayer ou aspirer le déversement et recueillir dans un contenant approprié pour l'élimination. Si ce n'est pas possible, humidifier doucement la poussière avant de la ramasser à l'aide d'une pelle, d'un balai ou autre. Rincer la zone avec de l'eau. Nettoyer soigneusement la surface pour éliminer toute contamination résiduelle. Pour l'élimination des déchets, voir la Section 13.
Précautions environnementales	Éviter de déverser dans les égouts, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau.

7. Manipulation et entreposage

Précautions à prendre pour une manipulation sans dangers	Lire la FS avant utilisation. Éviter de respirer la poussière de manière prolongée ou répétée. Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau. Ne pas fumer. L'entretien ménager courant devrait être institué pour s'assurer que les poussières ne s'accumulent pas sur les surfaces. Porter un équipement de protection individuelle approprié (voir la Section 8). Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas brûler le bois traité. Ne pas utiliser le bois traité comme du paillis
Conditions d'un entreposage sûr, y compris toute incompatibilité	Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des autres sources d'inflammation. Entreposer loin des matières incompatibles (voir la Section 10 de la FDS).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

É.-U. Valeurs limites d'exposition selon l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Bois/Poussière de bois (CAS S.O.)	MPT	1 mg/m ³	Fraction inhalable.
Monoéthanolamine (CAS 141-43-5)	LECT	6 ppm	
	MPT	3 ppm	

Canada. LEMT de l'Alberta (Occupational Health & Safety Code, Horaire 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur	Forme
Bois/Poussière de bois (CAS S.O.)	MPT	0,5 mg/m ³	Poussière totale.
Monoéthanolamine (CAS 141-43-5)	LECT	15 mg/m ³ , 6 ppm	
	MPT	7,5 mg/m ³ , 3 ppm	

Canada. LEMT de la Colombie-Britannique. (Occupational Exposure Limits for Chemical Substances, Occupational Health and Safety Regulation 296/97, comme amendé)

Composants	Type	Valeur	Forme
Bois/Poussière de bois (CAS S.O.)	MPT	1 mg/m ³	Poussière.
Monoéthanolamine (CAS 141-43-5)	LECT	6 ppm	
	MPT	3 ppm	

Canada. Composants de la LEMT du Manitoba (reg. 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Monoéthanolamine (CAS 141-43-5)	LECT	6 ppm	
	MPT	3 ppm	

Canada. LEMT de l'Ontario. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques)

Composants	Type	Valeur	Forme
Bois/Poussière de bois (CAS S.O.)	LECT	10 mg/m ³	Poussière.
	MPT	1 mg/m ³	Poussière.
Monoéthanolamine (CAS 141-43-5)	LECT	6 ppm	
	MPT	3 ppm	

Canada. LEMT du Québec. (Ministère du travail - Réglementation respectant la qualité de l'environnement de travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Bois/Poussière de bois (CAS S.O.)	MPT	2,5 mg/m ³	Poussière.
Monoéthanolamine (CAS 141-43-5)	LECT	15 mg/m ³ , 6 ppm	
	MPT	7,5 mg/m ³ , 3 ppm	

Valeurs limites biologiques Pas de limites biologiques notées pour ce ou ces ingrédients.

Contrôles d'ingénierie appropriés Respecter les exigences en matière de surveillance médicale. Une bonne ventilation générale devrait être utilisée. Les taux de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation par extraction locale ou d'autres contrôles techniques pour maintenir les concentrations dans l'air sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations dans l'air à un niveau acceptable. Une douche oculaire et une douche d'urgence doivent être disponibles lors de la manipulation de ce produit.

Mesures de protection individuelle, comme les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité avec volets latéraux ou des lunettes de protection lors du sciage ou de la coupe.

Protection cutanée

Protection des mains Les gants en cuir fournissent une protection des mains suffisante. Les gants résistants aux produits chimiques peuvent être nécessaires pour manipuler le bois fraîchement traité.

Autre Porter une chemise à manches longues, un pantalon et des chaussures à bout fermé lors de la manipulation du bois.

Protection respiratoire En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. Porter un masque anti-poussière lors du sciage ou du ponçage du bois. En cas de dépassement des limites d'exposition ou d'irritation, porter un appareil respiratoire autonome à pression positive approuvé par le NIOSH.

Risques thermiques Porter une tenue de protection thermique lorsque nécessaire.

Considérations générales d'hygiène Respecter les exigences en matière de surveillance médicale. Appliquer en tout temps les bonnes mesures d'hygiène personnelle comme se laver les mains après la manipulation du matériel, avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou d'aller à la toilette.

9. Propriétés physiques et chimiques**Apparence**

État physique Solide.

Forme Solide. Copeaux. Poussière.

Couleur Varie.

Odeur Odeur de bois.

Seuil olfactif Non disponible.

pH Sans objet.

Point de fusion/point de congélation Sans objet.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition Sans objet.

Point d'éclair Non disponible.

Taux d'évaporation Sans objet.

Inflammabilité (solide, gaz) Poussière combustible.

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Limite d'inflammabilité - inférieure (%) Non disponible.

Limite supérieure d'inflammabilité (%) Non disponible.

Pression de vapeur Sans objet.

Densité de vapeur Sans objet.

Densité relative	Non disponible.
Solubilité(s)	
Solubilité (eau)	Hautement insoluble.
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Non disponible.
Température d'auto-inflammation	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Sans objet.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
Stabilité chimique	Le produit est stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'utilisation.
Conditions à éviter	Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et les autres sources d'inflammation. Éviter le contact avec les matériaux non compatibles. Minimiser la génération et l'accumulation de poussière.
Matériaux incompatibles	Acides forts. Alcalis. Agents oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux	Les produits de combustion peuvent produire des fumées et des gaz irritants et toxiques, y compris le chlorure organique, les aldéhydes, les amines, le chlorure d'hydrogène, l'ammoniac, les composés du cuivre, l'oxygène, l'oxyde borique, les oxydes de carbone et l'azote.

11. Information toxicologique

Information sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Peut causer une irritation au système respiratoire. La poussière de bois, traitée ou non traitée, est irritante pour le nez, la gorge et les poumons. L'inhalation prolongée ou répétée de poussières de bois peut causer une irritation respiratoire, des bronchites récurrentes et des rhumes prolongés. Certaines espèces peuvent causer des réactions respiratoires allergiques avec des symptômes semblables à ceux de l'asthme chez les personnes sensibilisées. Il a été signalé que l'exposition prolongée aux poussières de bois par inhalation est associée au cancer du nez et du paranasal.
Contact cutané	Cause de l'irritation cutanée. La manipulation peut causer des échardes. Un contact prolongé avec le bois traité ou la poussière de bois traité, surtout lorsqu'il est fraîchement traité à l'usine, peut causer une irritation de la peau. Une manipulation abrasive ou un frottement du bois traité peut aggraver l'irritation de la peau. Certaines espèces de bois, peu importe le traitement, peuvent causer des dermatites ou des réactions allergiques cutanées chez les personnes sensibilisées.
Contact avec les yeux	Provoque une irritation oculaire grave. La poussière peut irriter les yeux.
Ingestion	Peu probable, en raison de la forme du produit. Par contre, l'ingestion de fortes concentrations de poussières générées pendant les opérations de travail peut provoquer des nausées et des vomissements. Certaines essences de bois et leurs poussières peuvent contenir des toxines naturelles qui peuvent avoir des effets néfastes chez l'humain.
Symptômes associés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Irritation oculaire grave. Irritation cutanée. Poussière de bois : Peut causer de la sécheresse nasale, de l'irritation et de la mucostase. Des cas de toux, de respiration sifflante, d'éternuements, de sinusite et de rhumes prolongés ont également été signalés. Selon l'espèce de bois, la poussière peut provoquer une sensibilisation ou une irritation des voies respiratoires. Les symptômes peuvent comprendre l'irritation, la rougeur, les égratignures de la cornée et les déchirures. Peut causer des troubles cutanés semblables à l'eczéma (dermatite). La poussière de bois traité ou non traité peut causer une irritation du nez, de la gorge ou des poumons et d'autres effets respiratoires.

Information sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	La toxicité aiguë n'est pas anticipée.
----------------	--

Composants	Espèces	Résultats des tests
Monoéthanolamine (CAS 141-43-5)		
Aigu		
Voie cutanée DL50	Lapin	1025 mg/kg
Oral DL50	Rat	1715 mg/kg
Corrosion/irritation cutanée	Cause de l'irritation cutanée.	
Lésion oculaire grave/irritation aux yeux	Provoque une irritation oculaire grave.	

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation selon l'ACGIH

Bois/Poussière de bois (CAS S.O.) Sensibilisation cutanée. Sensibilisation respiratoire.

Canada - LEMT de l'Alberta : Irritant

Monoéthanolamine (CAS 141-43-5) Irritant.

Canada - Danger des LEMT du Manitoba : Sensibilisation cutanée

Bois/Poussière de bois (CAS S.O.) Sensibilisation cutanée

Canada - Danger des LEMT du Manitoba : Sensibilisation respiratoire

Bois/Poussière de bois (CAS S.O.) Sensibilisation respiratoire

Canada - Données des dangers des LEMT de la Saskatchewan : Sensibilisant

Bois/Poussière de bois (CAS S.O.) Sensibilisant

Sensibilisation respiratoire

L'exposition aux poussières de bois peut entraîner une hypersensibilité.

Sensibilisation cutanée

L'exposition à la poussière de bois peut entraîner le développement d'une dermatite de contact. La dermatite irritante primaire résultant du contact de la peau avec les poussières de bois se compose d'érythème, d'ampoules et parfois d'érosion et d'infections secondaires.

Mutagénicité des cellules germinales

Aucune donnée disponible n'indique que les composants de ce produit présents à une concentration égale ou supérieure à 0,1 % sont mutagènes ou génotoxiques.

Cancérogénicité

Peut causer le cancer par inhalation. Cette classification est basée sur une incidence accrue de cancers nasaux et paranasaux chez les personnes exposées aux poussières de bois.

Cancérogènes selon l'ACGIH

Bois/Poussière de bois (CAS S.O.) A1 Cancérogène humain confirmé. A2 Suspecté d'être cancérogène pour l'homme.

Canada - LEMT du Manitoba : cancérogénicité

Bois/Poussière de bois (CAS S.O.) Cancérogène humain confirmé. Suspecté d'être cancérogène pour l'homme.

Monographies CIRC. Évaluation générale de la cancérogénicité

Bois/Poussière de bois (CAS S.O.) 1 Cancérogène pour l'homme.

É.-U. Rapport du Programme national de toxicologie (PNCT) sur les agents cancérogènes

Bois/Poussière de bois (CAS S.O.) Connue pour être un cancérogène humain.

Toxicité pour la reproduction

Ce produit ne devrait pas causer des effets néfastes sur la reproduction et le développement.

Toxicité pour les organes cibles : exposition unique

Peut causer une irritation respiratoire.

Toxicité pour les organes cibles : exposition répétée

Pas classé.

Danger par aspiration

Peu probable, en raison de la forme du produit.

Effets chroniques

L'exposition chronique aux poussières de bois peut entraîner une pneumonite, une toux, une respiration sifflante, de la fièvre et les autres signes et symptômes associés à la bronchite chronique. Les personnes atteintes d'une maladie préexistante ou ayant des antécédents d'affections de la peau, des reins, du foie, des voies respiratoires, des yeux ou du système nerveux courent un risque plus grand que la normale de subir les effets néfastes des opérations de travail du bois avec ce produit.

12. Information écologique

Écotoxicité

Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Par contre, cela n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.

Composants	Espèces	Résultats des tests
Monoéthanolamine (CAS 141-43-5)		
Organismes aquatiques		
Algue CE50	<i>Selenastrum capricornutum</i> (nouveau nom) <i>Pseudokirchnerella subca</i>)	2,5 mg/l, 48 heures
Crustacés CE50	<i>Daphnie magna</i>	65 mg/l, 48 heures
Poisson CL50	<i>Cyprinus carpio</i>	349 mg/l, 96 heures
Persistance et dégradabilité	Aucune donnée disponible sur la dégradabilité de ce produit.	
Potentiel de bioaccumulation		
Coefficient de partage n-octanol/eau (Kow faible)		
Monoéthanolamine (CAS 141-43-5)	-1.31	
Mobilité dans le sol	Ce produit est insoluble dans l'eau.	

Autres effets nocifs Aucun autre effet nocif pour l'environnement (par exemple, le potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone, le potentiel de formation d'ozone photochimique, perturbation endocrinienne ou le potentiel de réchauffement global) n'est attendu avec ce composant.

13. Élimination

Considérations sur l'élimination Éliminer le contenu selon les réglementations municipales, provinciales et fédérales. NE PAS FAIRE BRÛLER! La cendre peut être toxique et un déchet dangereux; les vapeurs de combustion peuvent être toxiques.

Réglementations sur l'élimination locale Éliminer conformément aux exigences du gouvernement provincial.

Code de déchet dangereux Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services d'élimination de déchets.

Déchets de résidus / produits non utilisés Éliminer selon les réglementations locales. Ce produit doit être éliminé de manière sécuritaire (voir : Instructions sur l'élimination).

14. Information sur le transport

TMD Non réglementé comme marchandise dangereuse.

IATA Non réglementé comme marchandise dangereuse.

IMDG Non réglementé comme marchandise dangereuse.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au Code IBC Sans objet.

15. Information réglementaire

Réglementations canadiennes Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du RPS et la FDS contient toutes les informations requises par le RPS.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des substances d'exportation contrôlée (LCPE 1999, annexe 3)

Non répertorié.

Gaz à effet de serre

Non répertorié.

Réglementations sur les précurseurs

Non réglementé.

Réglementations internationales

Convention de Stockholm Sans objet.

Convention de Rotterdam Sans objet.

Protocole de Kyoto Sans objet.

Protocole de Montréal Sans objet.

Convention de Bâle Sans objet.

Inventaires internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	Dans l'inventaire (oui/non)*
Australie	Australian Inventory of Chemical Substances (AICS)	Non
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Non
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventory of Existing Chemical Substances in China (IECSC)	Non
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventory of Existing and New Chemical Substances (ENCS)	Non
Corée	Existing Chemicals List (ECL)	Non
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Non
Philippines	Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines (PICCS)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire selon la Loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)	Oui

*« Oui » signale que le produit satisfait aux exigences de l'inventaire administré par le ou les pays ayant compétence.
 « Non » signale qu'un ou plusieurs composants du produit ne figurent pas dans l'inventaire ou sont autrement exemptés de l'inventaire administré par le ou les pays ayant compétence.

16. Information autres

Date d'émission	04-28-2017
Date de révision	01-30-2019
Version n°	03
Instructions spéciales	Si une génération de poussière de bois est prévue, lire les Sections 4, 7, 8 et 11.
Avis de dénegation	Fournisseur ne peut pas anticiper toutes les conditions dans lesquelles cette information et ses produits seront utilisés, qu'ils soient utilisés seuls ou en association avec des produits d'autres fabricants. Il incombe à l'utilisateur d'assurer des conditions sûres pour la manipulation, l'entreposage et l'élimination du produit. L'utilisateur assume toute responsabilité en cas de perte, de dommage matériel ou de blessure résultant de l'utilisation incorrecte du produit. L'information de la fiche a été rédigée en se fondant sur les meilleures connaissances et expériences actuellement disponibles.

Niveaux de rétention

Cuivre/ADBAC	4,0 kg/m ³ (0,25 pcf)	6,4 kg/m ³ (0,40 pcf)
Complexe de cuivre exprimé en oxydes de cuivre	2,67	4,27
Chlorure d'ammonium d'alkyl diméthyl benzyl	1,33	2,13

Cuivre/Carboquat	4,0 kg/m ³ (0,25 pcf)	6,4 kg/m ³ (0,40 pcf)
Complexe de cuivre exprimé en oxydes de cuivre	2,67	4,27
Carbonate d'ammonium de didécylidiméthyl et bicarbonate d'ammonium de didécylidiméthyl	1,33	2,13

Rapport 2:1 cuivre/DDAC	2,0 kg/m ³ (0,12 pcf)	4,0 kg/m ³ (0,25 pcf)	6,4 kg/m ³ (0,40 pcf)
Complexe de cuivre exprimé en oxydes de cuivre	1,33	2,67	4,27
Chlorure d'ammonium de didécylidiméthyl	0,67	1,33	2,13

Rapport 1:1 cuivre/DDAC	2,0 kg/m ³ (0,12 pcf)	4,0 kg/m ³ (0,25 pcf)	6,4 kg/m ³ (0,40 pcf)
Complexe de cuivre exprimé en oxydes de cuivre	1,00	2,00	3,20
Chlorure d'ammonium de didécylidiméthyl	1,00	2,00	3,20